

(1)

(N^o 177.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MAI 1865.

Crédit de 300,000 francs pour les dépenses de la révision des évaluations cadastrales (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. MULLER.

MESSIEURS,

L'exposé des motifs du projet de loi soumis à la Chambre des Représentants, dans la séance du 28 avril dernier, justifie suffisamment la nécessité du crédit que sollicite le Gouvernement.

Aussi ce projet n'a-t-il donné lieu à aucune objection dans les sections, ni au sein de la section centrale, qui, à l'unanimité de ses membres, vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,

C. MULLER.

Le Président,

E. VANDENPEEREBOOM.

(1) Projet de loi, n^o 150.

(2) La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEEREBOOM, était composée de MM. FRISON, VANHUMBEËCK, MULLER, DE LEXHY, MOUTON et DE MACAR.
